

CHARTRE DE PARTENARIAT



« Au service de la sécurisation des parcours et du développement des formations professionnelles pour tous »



Professionaliser



Accompagner



Valoriser



Innover



Entreprendre

Janvier 2013

ENTRE

La FÉDÉRATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE pour la Commission IDF

Ayant son siège social au 7, rue Alfred de Vigny, 75008 Paris
Enregistrée sous le SIRET n° 39854257100029 à la Préfecture de Police de PARIS

Représentée par son Président, Monsieur Jean WEMAËRE et par le Président de la Commission Régions, Monsieur Pierre COURBEBASSE

Ci-après dénommée « FFP »

D'UNE PART

ET

OPCALIA Ile-de-France

Ayant son siège social au 7 rue de Madrid, 75008 Paris
Enregistré sous le SIRET n° 401 849 351 00044 à la Préfecture de PARIS

Représenté par son Président Monsieur Michel GUILLAMAUD et par son Vice-Président, Monsieur Luc TASSERA

Ci-après dénommé « OPCALIA IDF »

D'AUTRE PART

COLLECTIVEMENT DENOMMÉS « LES PARTENAIRES »

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT.

PRÉAMBULE

La présente Charte de Partenariat intervient au service d'un accès pour tous à la formation professionnelle, dans un contexte législatif et réglementaire en évolution constante (loi du 24 novembre 2009, décret du 24 septembre 2010 relatif aux nouveaux critères d'agrément des OPCA, loi dite Cherpion du 28 juillet 2011) et dans le cadre des enjeux croissants relevant tant des OPCA que des organismes de formation.

Compte tenu des spécificités de la région Ile-de-France, il apparaît fondamental de mettre en place une dynamique de co-construction, souple, efficiente et inscrite dans la durée entre OPCALIA IDF, d'une part et la FFP dans le cadre de sa Commission Ile-de-France, d'autre part.



OPCALIA Ile-de-France c'est :

- ◆ La délégation régionale du réseau OPCALIA, deuxième collecteur national au titre de la formation professionnelle continue.
- ◆ Plus de 10 000 entreprises adhérentes dont 67 500 salariés formés sur différents dispositifs : plan de formation, contrat et période de professionnalisation, droit individuel à la formation (DIF), avec une politique d'intervention renforcée sur le bilan de compétences et la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- ◆ Dans le cadre d'une certification ISO 9001, les missions d'OPCALIA IDF visent à :
 - | Informer les entreprises et leurs collaborateurs sur les potentialités offertes en matière de développement des compétences dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
 - | Accompagner les entreprises, petites, moyennes et grandes, dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets de formation à court, moyen et long terme.
 - | Optimiser l'investissement formation des entreprises en articulant les différents dispositifs et en mobilisant des cofinancements publics (Europe, Etat, Région).
 - | Simplifier les démarches administratives en mettant à la disposition des entreprises les moyens humains et matériels appropriés.
 - | Anticiper et faciliter l'intégration des mutations socio-économiques en assurant une veille permanente sur l'évolution des métiers et des compétences.

La FFP c'est :

- ◆ Le représentant patronal, créé en 1991, de la branche des organismes privés de formation.
- ◆ Plus de 400 organismes de formation adhérents, répartis sur plus de 2000 sites, générant un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros et accueillant plus de 3 millions d'apprenants par an.
- ◆ Un mouvement pour le développement de compétences durables investi de mandats patronaux et régionaux visant à :
 - | Valoriser l'offre privée de formation, d'orientation et d'accompagnement auprès de l'ensemble des interlocuteurs par l'organisation d'évènements et la création de partenariats,
 - | Accompagner ses adhérents lors des réformes et dans le cadre de l'évolution des métiers de la formation, de l'orientation et de l'accompagnement,
 - | Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes salariés et demandeurs d'emploi,
 - | Promouvoir la qualité et le professionnalisme de l'offre privée de formation, d'orientation et d'accompagnement,
 - | Assurer le respect des principes d'équité et de transparence, de libre concurrence et des règles du marché,
 - | Favoriser toutes les formes de reconnaissance des acquis de la formation professionnelle (diplôme, titre, CQP, CPFPP),
 - | Promouvoir et entretenir le dialogue social au travers des accords de branches.
- ◆ Une vingtaine de délégations régionales réparties sur l'ensemble du territoire national.

La Commission Ile-de-France de la FFP, c'est :

- ◆ La commission présidée par Jean WEMAËRE, Président fondateur de la FFP,
- ◆ 150 organismes de formation qui maillent l'ensemble du territoire francilien et qui répondent à tous les segments de formation, d'orientation et d'accompagnement des apprenants quelque soit leur situation : salariés, jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, publics fragiles, particuliers, etc.
- ◆ Plus de 4 réunions par an et des groupes de travail périphériques.



La FFP et OPCALIA, acteurs majeurs du paritarisme et de la construction du dialogue social soulignent leur attachement aux dispositions des conventions collectives applicables dans l'exécution des marchés publics.

Depuis juillet 2011, OPCALIA Ile-de-France et la Commission Ile-de-France de la FFP ont mis en place un groupe de réflexion et d'échange au service d'une meilleure compréhension des deux structures, des nouveaux dispositifs, des enjeux et des actualités de la formation professionnelle, de l'insertion et de la sécurisation des parcours des salariés franciliens.

Fort de cette collaboration efficace à travers une dizaine de réunions, il a été décidé de formaliser un partenariat francilien, afin de pérenniser les bonnes pratiques déjà mises en œuvre et déterminer plusieurs domaines de partenariat nouveaux et expérimentaux.

OBJECTIFS

Compte tenu des missions statutairement confiées aux partenaires, le présent partenariat a pour objet de consolider la synergie existante entre OPCALIA IDF et la Commission Ile-de-France de la FFP, en encourageant la mise en place de domaines de collaboration dont les enjeux révèlent des objectifs communs. L'efficacité de ce partenariat nécessite le partage des informations et des réflexions sur ces domaines de collaboration. Ces derniers seront déterminés en fonction de l'évolution des constats partagés et des besoins exprimés par les partenaires.

Les partenaires déclarent ainsi mutualiser leurs compétences au service des objectifs communs suivants :

◆ Développer l'information pour :

- | Entretien la connaissance réciproque des partenaires quant à leurs principales orientations nationales ou franciliennes,
- | Faciliter l'appropriation du cadre législatif et réglementaire des dispositifs de formation,
- | Communiquer sur les besoins des adhérents à OPCALIA Ile-de-France et la FFP ;

◆ Accroître la transparence :

- | Des conditions de prise en charge,
- | De la mission d'OPCALIA IDF, afin que l'offre de formation francilienne, les procédures de traitement et de paiement des prestations délivrées par les organismes soient les plus réactives et adaptées possible,

◆ Professionnaliser l'ensemble du secteur.



ENGAGEMENTS

OPCALIA IDF et la FFP ont identifié des priorités de collaboration sur les thèmes suivants :

- ◆ La simplification des procédures administratives,
- ◆ L'évaluation de la qualité de de la formation,
- ◆ L'anticipation des difficultés par un travail d'analyse des différents processus et contraintes, ainsi que l'échange d'informations métier.

Pour atteindre les objectifs et répondre aux priorités qu'elles se sont fixées, les partenaires s'engagent ensemble à :

- ◆ Echanger sur les retours des organismes de formation franciliens concernant la relation avec OPCALIA IDF, afin d'identifier ensemble :
 - | Les bonnes pratiques,
 - | Les dysfonctionnements ;
- ◆ Mutualiser leurs compétences au service de la co-construction et/ou l'amélioration d'outils à destination des organismes de formation franciliens ;

OPCALIA IDF s'engage à :

- ◆ Mettre en valeur et communiquer sur les organismes franciliens de formation professionnelle concernant notamment :
 - | La qualité des prestations exécutées,
 - | Les bonnes pratiques constatées,
 - | Les démarches qualités mises en place (ISQ-OPQF, NF, ISO),
 - | Les efforts d'évaluation des formations qu'ils dispensent ;
- ◆ Echanger et informer sur :
 - | Les manifestations à destination des organismes de formation,
 - | L'évolution et la création des outils mis en place par OPCALIA IDF permettant notamment :
 - La rencontre entre l'offre et la demande (ex : Espace Formation...),
 - Le suivi des facturations et du paiement des organismes de formation ;
- ◆ Développer des formations spécifiques auprès des :
 - | Entreprises pour favoriser l'accès à l'offre de formation,
 - | Organismes de formation franciliens pour fluidifier et sécuriser la formation pour tous, en s'appuyant sur l'analyse faite par la FFP quant à la pertinence des formations proposées par OPCALIA IDF aux organismes de formation ;
- ◆ Améliorer et simplifier les procédures administratives afin de :
 - | Faciliter l'échange d'informations, la facturation et le paiement rapide des organismes de formation,
 - | Encourager les innovations pédagogiques (cf. FOAD, classes virtuelles, pédagogie ludique...) ;
- ◆ Diffuser aux organismes de formation franciliens :
 - | Une Newsletter sous forme électronique,
 - | Un KIT de bienvenue ;
- ◆ Communiquer à la FFP les avis de mise en concurrence (ex : avis d'appel public à la concurrence).

La FFP s'engage à :

- ◆ Relayer le lancement des consultations d'OPCALIA IDF auprès des adhérents FFP, sur demande ;
- ◆ Créer un espace d'échanges avec OPCALIA IDF permettant de prévenir les difficultés pouvant naître dans la relation avec les organismes de formation franciliens ;
- ◆ Echanger et informer sur les thèmes d'actualités qui impactent les partenaires
- ◆ Accueillir, au moins une fois par an, des représentants d'OPCALIA IDF au sein de sa Commission Ile-de-France ;
- ◆ Participer aux groupes de travail et de réflexion, sur invitation, mis en place par OPCALIA IDF en vue de proposer des outils aux organismes de formation franciliens ;
- ◆ Rappeler :
 - | Les obligations conventionnelles en matière de formation des organismes de formation,
 - | Les OPCA compétents pour recevoir les fonds des organismes de formation.

ÉVALUATION

Fort de leur relation née de la mise en place d'un groupe de travail en juillet 2011, les partenaires ont d'ores et déjà identifié des domaines de collaboration. Certains ont été éprouvés et d'autres sont plus récents et expérimentaux, impliquant des actions communes inscrites dans la durée. L'évaluation des réalisations partenariales sera donc distinguée selon cette typologie des domaines.

Les partenaires mettent en place des **indicateurs annuels d'évaluation** de la présente Charte de partenariat fondés sur :

- ◆ L'aspect **quantitatif**, en référence au rapport entre le nombre de dysfonctionnements constatés par les partenaires et le nombre de dysfonctionnements résolus ;
- ◆ L'aspect **qualitatif**, en référence à la rapidité de résolution du dysfonctionnement, aux mesures prises pour le résoudre et pour anticiper et/ou éliminer sa survenance.

La Commission de Suivi du partenariat se réunira, le cas échéant, pour adapter ces indicateurs d'évaluation selon leur pertinence.

SUIVI

Une **Commission de Suivi du partenariat** est mise en place. Celle-ci sera intégrée dans la démarche éventuelle de révision du partenariat en cas de besoin. Les partenaires s'accordent sur le principe d'un **bilan annuel partagé** du partenariat objet de la présente Charte. Ce bilan partagé est proposé par la Commission de suivi.

Les partenaires se sont engagées en faveur d'un règlement rapide et efficace des dysfonctionnements qui pourraient apparaître dans la relation entre un organisme de formation francilien et OPCALIA IDF. Cet engagement nécessite que chaque partenaire désigne un ou plusieurs **référénts du partenariat**, qui constitueront le lien naturel d'expression des dysfonctionnements et de leur résolution.

CONTACTS

Les référents du suivi de la présente Charte sont :

◆ Pour la FFP :

| Claire VAN CAMPO : 01.44.30.49.51 – cvancampo@ffp.org

| Geoffroy VIGNOLES : 01.44.30.49.19 – gvignoles@ffp.org

◆ Pour OPCALIA IDF :

| France VELAZQUEZ : 01.44.06.77.38 – france.velazquez@opcalia-idf.com

| Isabelle RIVIERE : 01.44.06.07.65 – isabelle.riviere@opcalia-idf.com

DURÉE

La présente Charte de partenariat est conclue pour une **durée totale de 2 ans**, à compter de sa signature, composée de périodes annuelles reconductibles tacitement.

Au terme de cette durée totale, les partenaires pourront décider de sa reconduction expresse ou de son évolution.

REVISION

Toute évolution sensible de la Convention d'Objectif et de Moyen conclu entre OPCALIA et l'Etat ayant une incidence directe et substantielle sur les objectifs du présent partenariat, toute évolution caractérisée de la réglementation pesant sur les organismes de formation influençant la capacité de réalisation ou les moyens humains ou matériels nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat seront susceptibles d'entraîner la révision du partenariat à l'initiative de l'un ou de l'autre des partenaires. Les partenaires tenteront, par tout moyen, d'anticiper ces évolutions et/ou d'en prévoir les échéances et les impacts.

Fait à PARIS, en deux exemplaires originaux, le,

Pour OPCALIA Ile-de-France

Michel GUILLAMAUD
Président d'OPCALIA IDF

Luc TASSERA
Vice-Président d'OPCALIA IDF

**Pour la Commission Ile-de-France de la
Fédération de la Formation Professionnelle**

Jean WEMAËRE
Président de la FFP

Pierre COURBEBASSE
Président de la Commission Régions